

---

# *Les défis de la vie d'un législateur : une perspective néo-brunswickoise*

---

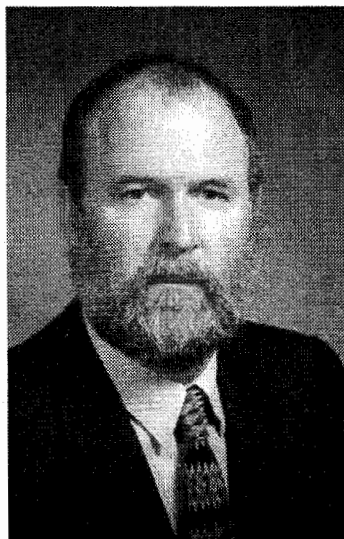
par David Olmstead, député provincial

*Le député doit être législateur, orateur, chercheur, conseiller et ami de milliers d'électeurs. Le métier qu'il exerce est difficile et parfois ingrat, mais il comporte beaucoup de satisfactions. L'auteur du présent article examine les nombreuses facettes de la vie d'un législateur et suggère un certain nombre de changements, notamment dans le mode de fonctionnement des caucus.*

**L**es parlementaires sont des observateurs, des interrogateurs, des orateurs et des membres votants de leur parti, à moins de siéger comme indépendants. Nous devons pouvoir communiquer, débattre et défendre nos idées. Nous adoptons des lois importantes et, après avoir apporté notre appui, nous devons être prêts à expliquer aux électeurs la position que nous avons adoptée.

Nous sommes également appelés à siéger dans des comités législatifs et à participer à des audiences publiques. Les députés provinciaux du parti ministériel sont parfois priés de remplacer à un événement un ministre qui a dû s'excuser et sont encouragés à s'intéresser aux ministères. Nous pouvons aider à dresser l'ordre du jour politique et guider le gouvernement lors de la prise de décisions d'orientation importantes.

À moins de siéger comme indépendant, chaque député appartient à un caucus. C'est dans le cadre du caucus que les députés discutent des affaires courantes, de l'orientation du parti et, s'ils ont la chance d'être au pouvoir, des projets du gouvernement pour la population de la province. Nous devons nous tenir au courant de ce qui se passe dans notre circonscription, dans la province, dans le pays et dans le



**M. David Olmstead**  
(Harvey Studios)

monde. Comme il peut surgir des problèmes sur tous ces plans, il importe d'avoir des qualités de chercheur.

Nous devons également être de bons négociateurs puisque nous traitons avec des particuliers, des organismes, des administrations locales et des groupes d'intérêts spéciaux. Nous devons être disposés à écouter les autres et avoir le courage de dire non au besoin. C'est un métier qui exige de la diplomatie. Nous devons aussi être conciliateurs. Nous devons bien connaître les processus et les structures politiques pour pouvoir aider les autres à franchir les nombreux niveaux de la bureaucratie. Nous devons être attentifs aux problèmes des autres et être prêts à payer de notre personne. Le succès à cet

---

*David Olmstead est député de Mactaquac à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Avocat de formation, il a été élu pour la première fois en 1995. Le présent article est une version révisée de la communication qu'il a faite à la 17<sup>e</sup> colloque régionale de l'APC à Edmonton en novembre 1998.*

égard peut être ce qu'il y a de plus gratifiant pour un député, sur le plan tant personnel que professionnel.

Par-dessus tout, nous devons être de bons organisateurs capables de motiver une armée de bénévoles à travailler de longues heures à l'appui de notre candidature. Une fois élus, nous devons maintenir ce soutien et rester en contact avec ce qui se passe dans la circonscription. Il faut pour cela assister à un grand nombre de réunions partisans et d'activités et mettre sur pied une solide organisation capable d'assurer une forte présence au niveau de la circonscription. Derrière tout bon député, il y a une excellente organisation. L'une de nos tâches les plus importantes consiste à cultiver ces appuis.

***Il faut une disponibilité à toute épreuve. Lorsque l'Assemblée siège, les heures de débat sont longues, ce qui fait qu'une bonne partie du travail doit se faire après la fin de la séance.***

Lorsque l'Assemblée s'ajourne, nous devons assister à toutes sortes d'activités dans la circonscription. Comme les électeurs veulent que leur député soit accessible, il nous arrive souvent de recevoir des appels aux heures les plus étranges. Dans notre monde de haute technologie, nous pouvons être rejoints par téléphone cellulaire, ordinateur et télécopieur. Même les députés des régions rurales peuvent être facilement rejoints.

Les députés dressent leur propre emploi du temps et décident du nombre de projets qu'ils peuvent mener à bien. Nous pouvons travailler de très longues heures ou sauter des activités pour nous reposer, mais nous serons tenus comptables de nos actions. Le public est notre maître et c'est lui qui juge notre rendement à peu près tous les quatre ans dans l'isolement. C'est lui qui décide si tel ou tel député restera ou non en poste. Malheureusement, même les députés qui se dépensent sans compter sont à la merci du public et peuvent être rejetés sans autre forme de procès si l'électorat n'est pas content de l'orientation que prend leur parti.

Nous sommes sur la corde raide tous les jours. Nous devons concilier les besoins d'un grand nombre de gens avec les décisions difficiles que rend nécessaires la réalité politique. Nous devons garder le juste milieu entre la compassion et la fermeté. Il faut avoir le courage de nos opinions au risque de prêter le flanc à la critique et d'être jugés par le public.

Ce n'est pas une tâche de tout repos, mais elle apporte de nombreuses satisfactions. Nous pouvons changer des vies par suite des décisions du gouvernement. Nous pouvons créer de l'emploi pour ceux qui en ont désespérément besoin, rendre les soins de santé accessibles aux malades, aider à façonner la vie

d'un enfant par l'éducation et tendre une main secourable à une famille dans le besoin.

### **Projet de réforme du caucus**

Quand j'ai été élu pour la première fois à l'Assemblée législative, ce qui m'a déçu, entre autres, c'est la façon dont fonctionnait mon propre caucus. Le conseil scolaire dont je faisais partie avait tenté d'adopter un modèle de régie qui lui permette de se préoccuper d'abord et avant tout d'éducation plutôt que des chauffeurs d'autobus et des pneus à installer sur leurs véhicules. Nous nous sommes rendu compte qu'il était très intéressant de discuter de questions de fond. Lorsque je suis passé au caucus libéral du Nouveau-Brunswick, j'ai donc supposé que c'était là que tout se passait. J'ai été amèrement déçu de constater combien il était difficile d'y discuter des grands dossiers.

Lorsque, à notre congrès de direction, Camille Thériault est venu solliciter mon appui, je lui ai dit notamment que j'étais déçu du fonctionnement du caucus et que je voulais remédier à la situation. Il m'a répondu que c'était un de ses projets. Je ne l'ai pas appuyé, mais, après sa victoire, il m'a nommé à un comité chargé de réformer le caucus. Pendant l'été, nous avons élaboré des propositions qui, je l'espère, rendront la tâche des simples députés plus valorisante.

Il s'agirait d'abord d'augmenter la fréquence et la régularité des réunions. Nous proposons d'en tenir deux par mois à jour fixe afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour y assister. Le caucus ne se réunissait pas à intervalles réguliers. Lorsqu'il le faisait, l'ordre du jour était terriblement surchargé, ce qui ne laissait guère le temps de discuter à fond de quelque question que ce fût.

Afin de rendre les discussions plus efficaces, nous avons établi que trois genres de questions avaient tendance à venir sur le tapis en caucus, à savoir les questions de politique, les questions provinciales et les questions locales. Il arrivait souvent aux réunions du caucus que les députés passent leur temps à se disputer avec le ministre au sujet d'une question somme toute locale. Comme les questions locales ont parfois une dimension provinciale, il peut arriver que le caucus en discute en séance plénière, mais ce devrait être l'exception.

Si un député veut soulever une question, on l'encourage à distribuer au préalable un exposé de position de manière que les autres membres du caucus sachent de quoi il retourne et aient le temps d'y réfléchir et ce, toujours dans le but de rendre la discussion plus fructueuse.

Nous voulons également que les ministres qui veulent discuter de politiques nous fournissent des fiches d'information, mettons, une semaine à l'avance. Le plus souvent, ils nous présentent une politique élaborée par leurs fonctionnaires. Comme ils en savent beaucoup plus à son sujet que nous, il n'y a guère de discussion possible. C'est pourquoi

nous encourageons les ministres à nous informer avant de venir nous entretenir de quelque chose.

Troisièmement, nous voulons que les ministres viennent nous parler au moins deux fois par an de leur ministère. De quelles questions traitent-ils? Quelles orientations prennent-ils? Il arrive souvent que nous, les députés, apprenions une décision dans la rue, ce qui est embarrassant. Nous proposons également qu'il y ait trois députés dans les deux comités du Cabinet — politique et priorités et conseil de gestion — afin de rapprocher les simples députés de ce qui se passe au niveau du cabinet.

Nous avons mis en place un système d'adjoints législatifs. Certains ministères nomment comme adjoint législatif un député appelé à servir d'adjoint général auprès du ministre. Cette formule ne fonctionne pas très bien pour plusieurs raisons. L'adjoint législatif doit jouer un rôle significatif dont les responsabilités sont clairement comprises par le ministre et la haute fonction publique. Il n'est pas en mesure d'être un deuxième ministre qui soit parfaitement au courant des dossiers du ministère et puisse remplacer le ministre au pied levé. Outre qu'il lui est difficile d'être aussi bien renseigné que le ministre, il peut arriver à l'adjoint législatif de réagir en public autrement que le ministre, d'où apparence de confusion.

Un adjoint législatif peut cependant rendre des services utiles. Il peut rencontrer les groupes d'intérêts spéciaux au nom du ministre pour s'informer de leurs préoccupations et fournir au ministre avis et conseils à ce sujet. Il pourrait aussi s'occuper des nouvelles initiatives du ministère en matière de lois et de politiques. Il pourrait travailler avec les hauts fonctionnaires à l'élaboration de l'initiative en assistant à toutes les séances d'information à son sujet. Il pourrait présider un comité du caucus chargé d'examiner l'initiative et de faire rapport au ministre de la réaction des députés. Il pourrait ensuite se joindre au ministre pour présenter l'initiative au comité du Cabinet et, par la suite, au caucus.

L'adjoint législatif peut également assurer la liaison entre les députés ministériels et le ministère. Il pourrait également à ce titre présider un comité du caucus chargé du secteur de son ministère. Par exemple, un comité du caucus sur l'éducation serait présidé par l'adjoint législatif en matière d'éducation. Le premier ministre peut choisir les adjoints législatifs de manière à améliorer l'équilibre sexuel, linguistique ou régional des nominations ministérielles. Il pourrait, par exemple, adjoindre à un ministre francophone un adjoint législatif anglophone, et vice versa.

Il faudrait que l'adjoint législatif soit raisonnablement indemnisé à même le budget du ministère. Il pourrait, par exemple, être indemnisé par le ministère de ses frais de déplacement, d'hébergement et de repas au tarif fixé par l'Assemblée jusqu'à concurrence d'un montant annuel. Bien

entendu, il ne serait pas indemnisé pendant que siège l'Assemblée.

La carrière politique a beau avoir des côtés négatifs, c'est une des expériences les plus gratifiantes et les plus valorisantes que puisse vivre une personne. C'est là une assez bonne raison de s'y lancer.

J'ai été adjoint législatif dans quelques ministères et ce n'est vraiment pas facile. Le problème consiste à utiliser le ministère d'une manière constructive et à s'y intégrer. Le ministre constitue la clé d'un rôle utile pour l'adjoint législatif. Si vous êtes timide, vous n'avez pas tendance à vous y rendre et à y passer du temps. En fait, il se peut que rien n'arrive. J'ai constaté que le système des projets semblait donner des résultats. Au ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, on m'a confié un projet visant à améliorer le système des guides de pêche et de chasse. Cela semblait bien aller. L'idée d'un adjoint législatif est bonne, mais la fonction doit de toute évidence être structurée pour donner de bons résultats.

J'ai parlé de comités ministériels. Il s'agit généralement de comités spéciaux qui se réunissent pour traiter de telle ou telle initiative ou question. Nous avons constaté, notamment dans le domaine de l'éducation, que l'adjoint législatif est, pour les députés, un bon moyen de faire connaître leurs préoccupations au ministre.

C'est là notre projet de réforme du caucus, mais nous avons pris d'autres mesures pour améliorer le lot de nos législateurs. Notre allocation de circonscription est passée de 6 000 \$ à 15 000 \$, ce qui m'a permis d'engager une personne à plein temps pour répondre au téléphone et régler certains problèmes dont je n'avais pas le temps de m'occuper. Mon adjoint travaille dans un cabinet de consultants, et je ne suis qu'une autre ligne dédiée dans son bureau. Au téléphone, il répond : « Bureau de circonscription de David Olmstead ». Il s'intéresse beaucoup à la politique, et je bénéficie d'une présence au bureau pendant la journée. Il y a toujours un être humain qui répond à mon téléphone. C'est là une grande amélioration, car, auparavant, lorsque je rentrais chez moi après avoir passé une journée à rencontrer les électeurs, mon répondeur débordait d'appels. Il arrivait souvent que je n'en venais pas à bout. Une de mes collègues m'a dit, lorsque nous avons été élus pour la première fois, qu'elle considérait qu'on nous avait confié une tâche vraiment difficile sans les ressources nécessaires pour nous en acquitter. Je crois que c'est le cas. La situation s'est grandement améliorée, encore que nous soyons loin, bien entendu, d'être appuyés comme l'est un ministre.

Le rôle du simple député varie à la grandeur du Commonwealth. Néanmoins, nous avons un objectif commun, celui de servir nos commettants le mieux possible. Je crois que le projet de réforme du caucus nous aidera énormément à l'atteindre.